

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GRANGE L'EVEQUE

REUNION DU 14 OCTOBRE 2003

COMPTE RENDU

Etaient présents et réunis sous la présidence de Monsieur Raynald Royère, Président :

Mesdames et Messieurs Guy Doussot, Jean Paul Fauconnet, Mickaël Vuibert, Chantal Durand-Collignon, Philippe Fromont, Dominique Picard, Jean-Michel Berthelot, titulaires.

Mesdames et Messieurs Max Liégois, Marie-Andrée Bourdouleix, Odile Le Faou, Signol Françoise, suppléants.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Paul Fauconnet.

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité, il est ensuite passé à l'ordre du jour :

1/ TRAVAUX DE VOIRIES : DEVIS COMPLEMENTAIRE ET CHOIX DE L'EMPRUNT

Le président rappelle que dans sa séance du 19 juin 2003, le comité syndical a accepté les devis présentés par les entreprises APPIA et Carrières Champenoises pour les travaux de voiries à effectuer rue des Genèvres et rue Coquelet, pour un montant respectif de 52 982.80 € ttc et de 23 197.02 € ttc.

Le président fait part d'une réunion avec la DDE et les entreprises au cours de laquelle la question s'est posée de savoir s'il fallait profiter des travaux pour prévoir un enrobé à chaud sur ces voies, ce qui garantirait une plus grande longévité. Le surcoût pour les deux voiries est estimé à 16 253.64 € ttc.

Le comité syndical décide de ne retenir la variante enrobé à chaud

que pour la rue des Génèvres ce qui porte le coût global de l'opération à 84 306.64 € ttc.

Compte tenu de la subvention attendue de l'Etat au titre de la DGE, fixée à 25 % du montant ht des travaux soit 17 620 €, le montant de l'emprunt peut-être fixé à 67 000 €. Le comité opte pour la solution de réaliser d'une part un emprunt relais TVA remboursable sur 2 ans et un emprunt de 55 000 € sur 15 ans. Compte tenu des propositions reçues, la caisse d'épargne et le crédit mutuel sont de nouveau consultés. Le comité syndical se réunira de nouveau pour choisir l'emprunt définitif.

2/ TRAVAUX A LA SALLE DES FETES : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Jean-Paul Fauconnet rappelle au comité syndical que suite à la visite de la commission de sécurité, une aération s'avère nécessaire dans la cuisine. Compte des travaux effectués dans ce bâtiment, la pose d'une VMC entraînerait trop de détérioration. Le comité syndical a donc choisi la solution d'une hotte, pour laquelle une consultation a été effectuée :

- Frigétech : 2128.88 €
- Sarémico : 3017.85 €
- Technifroid : 1855.47 €
- Voillot : 1734.20 €

Le comité syndical retient la proposition de l'entreprise Technifroid, qui lui semble le mieux-disant et le mieux répondre au besoin.

3/ PERSONNEL : REFLEXION SUR LA CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN

Le président attire l'attention des membres sur le fait que le nombre d'heures passé à l'entretien du hameau a baissé, suite au départ d'un agent sur Saint Lyé. Le recrutement d'un agent titulaire à temps complet ne permet pas de couvrir les besoins du hameau. Il rappelle que pour la 1^{ère} année, le syndicat a fait appel à un saisonnier pour 6 mois, formule qui a donné toute satisfaction. Le président souhaiterait pérenniser cette solution sur l'année, mais le comité hésite à s'engager vers une solution définitive. La solution de recruter en permanence un contractuel doit être étudiée.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Le président fait part de l'avis favorable du SIVAS quant à l'adhésion du SIGE à ce syndicat
- Le président informe les membres qu'à la prochaine rentrée scolaire, une fermeture de classe primaire pourrait être envisagée sur le RPI ; il tient à préciser qu'elle ne concernera en aucun cas la classe de Grange l'Evêque

QUESTIONS DIVERSES :

- Jean-Paul Fauconnet constate que les bennes pour le tri sélectif sont beaucoup utilisées par des personnes n'habitant pas le hameau, alors que le tonnage est quant à lui facturé au syndicat. Par ailleurs, il constate régulièrement que des sacs d'ordures ménagères sont entreposés au pied des bennes.
- Guy Doussot rappelle au comité syndical que la classe primaire nécessite quelques travaux de sécurité qui se résument par la création d'une porte de secours et d'un accès handicapés – le comité syndical convient de solliciter une étude pour mise aux normes avant de solliciter des devis – en effet, aucune entreprise ne veut s'engager dans de tels travaux sans l'avis d'un architecte.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 h .

Le Président,

Raynald ROYERE